

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 7
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 05/07/2016

Le 11 Juillet 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Michel DUROUSSIN (Remplace Brigitte COULON), Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Pierre LUCIDOR (remplace Jean-Claude AUBERT), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT (remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE (remplacé par André COLLON), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Béatrice GUERIN (Pouvoir Claude TRASSARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Anny SANLAVILLE), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL, Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Dominique DESFORGES

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Desserte en fibre optique du Technoparc Saône Vallée à Civrieux – Convention avec le SIEA

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, rappelle que la Communauté de communes a sollicité le Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'Électricité de l'Ain (SIEA) dès mars 2014 pour la desserte en fibre optique des parcs d'activités communautaires.

Des études techniques ont été réalisées par le SIEA pour la desserte de la tranche Est du Technoparc Saône Vallée à Civrieux.

Le SIEA a redéfini les conditions de participation des communautés de communes ou d'agglomération dans le déploiement du réseau de communication électronique (fibre optique) sur les zones d'activités communautaires. Une participation financière est désormais sollicitée auprès de ces EPCI ; elle est fixée ainsi :

- 50 % du coût HT des liaisons fibre optique jusqu'au périmètre de la zone d'activités (déploiement de l'artère et du tronc commun).
- Intégralité du coût HT des travaux réalisés à l'intérieur de la zone.

Afin de lancer les études techniques de desserte du Technoparc Saône Vallée à Civrieux, le SIEA a saisi la CCDSV afin d'établir une convention d'engagement. Cette convention porte sur :

- L'engagement de la CCDSV au financement des travaux, conformément aux nouvelles règles définies par le SIEA ; le montant à charge de la CCDSV est estimé à 4 700 € ;

- Le lancement des études techniques par le SIEA et l'établissement du plan de financement et donc du montant à la charge pour la CCDSV ; celle-ci devra ensuite se prononcer sur ce plan de financement définitif et sur le montant de sa participation.
- L'engagement de la CCDSV de verser au SIEA un acompte sur la participation communautaire fixée (ce versement conditionnera la réalisation des travaux).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le projet de desserte en fibre optique du Technoparc Saône Vallée à Civrieux par le SIEA ;
- ✓ **ADOpte** le projet de convention proposée par le SIEA, sous réserve des modifications suivantes : Article 1 – 2^{ème} alinéa : Au regard des coûts (...), le SIEA propose à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée d'apporter son concours financier de sorte que (...); Article 3 – 2^{ème} alinéa : Selon le plan de financement définitif (...), un acompte représentant 50 % de la participation communautaire fixée ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le SIEA dans les termes modifiés ci-dessus.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **26 JUIL. 2016** A Trévoux, le 11/07/2016
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160711-2016C64-DE
Affichage le : **26 JUIL. 2016**

Le Président,
Bernard GRISON

